

VILLE D'ATH

Séance du Conseil communal du

04 décembre 2017

Résumé Presse

SEANCE PUBLIQUE

1. COMMUNICATIONS DE M. LE BOURGMESTRE.

2. INTERCOMMUNALES - IMSTAM - Assemblée générale ordinaire du 5 décembre 2017. Approbation.

L'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IMSTAM aura lieu à Leuze, le mardi 5 décembre 2017.

Afin de donner mandat à ses délégués, il importe que le Conseil communal émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Approbation du PV de l'Assemblée générale du 1er juin 2017;
2. PV du Comité de rémunération : information;
3. Désignation du Comité de rémunération;
4. Budget 2018;
5. Plan stratégique 2018;
6. (*sous réserve de confirmation par la commune et le CPAS de Brugelette*) : Nouvelle demande de désaffiliation de la commune et du CPAS de Brugelette.

3. INTERCOMMUNALES - IGRETEC - Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2017. Approbation.

L'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IGRETEC aura lieu à Charleroi, le mardi 19 décembre 2017.

Afin de donner mandat à ses délégués, il importe que le Conseil communal émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

- 1) Affiliations/Administrateurs;
- 2) Première évaluation du Plan stratégique 2017-2019;
- 3) Création et prise de participation dans la Société Anonyme "Société de reconversion des sites industriels de Charleroi";
- 4) Recommandations du Comité de rémunération.

4. INTERCOMMUNALES - IPFH - Assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2017. Approbation.

L'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IPFH aura lieu à Charleroi, le mercredi 20 décembre 2017.

Afin de donner mandat à ses délégués, il importe que le Conseil communal émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Première évaluation annuelle du Plan stratégique 2017-2019;
2. Prise de participation dans Walwind;
3. Prise de participation dans Walvert Thuin;
4. (...).

5. INTERCOMMUNALES - IDETA - Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2017. Approbation.

L'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IDETA aura lieu à Froyennes, le jeudi 21 décembre 2017.

Afin de donner mandat à ses délégués, il importe que le Conseil communal émette ses considérations relatives aux points portés à l'ordre du jour, à savoir :

1. Démission / Désignation d'administrateur;
2. Evaluation du Plan stratégique 2017-2019;
3. Evaluation du Budget 2017-2019;
4. Modifications statutaires - Révision du cadre contractuel des prestations In House offertes aux associés;
5. Divers.

6. INTERCOMMUNALES - ORES Assets - Assemblées générales du 21 décembre 2017. Approbation.

Les Assemblées générales extraordinaire et statutaire de l'Intercommunale ORES Assets auront lieu à Louvain-la-Neuve, le jeudi 21 décembre 2017.

Afin de donner mandat à ses délégués, il importe que le Conseil communal émette ses considérations relatives aux points portés aux ordres du jour, à savoir :

Assemblée générale extraordinaire

- 1) Opération de scission partielle par absorption afférente à la distribution d'énergie sur le territoire des communes de Chastre, Incourt, Perwez et Villers-la-Ville;
- 2) Affectation des réserves disponibles dédiées aux 4 communes susvisées;
- 3) Incorporation au capital de réserves indisponibles.

Assemblée générale statutaire

- 1) Plan stratégique;
- 2) Prélèvement sur réserves disponibles;
- 3) Nominations statutaires.

7. ADMINISTRATION GENERALE - Déclassement et revente de véhicules - Approbation.

Actuellement, deux véhicules du charroi communal sont dans un état de vétusté avancé. Une réparation ne peut être envisagée ; les frais seraient trop élevés et ne permettraient pas d'être amortis.

Entreposés sur le site du Pont Carré, il est proposé de procéder à leur déclassement et à leur mise en vente conformément à la circulaire du 26 avril 2011 de Monsieur Paul FURLAN relative aux achats et ventes de biens meubles notamment via les sites d'achat-vente en ligne et ce, afin de ne pas engorger inutilement ce site.

8. POLICE LOCALE - Cadre opérationnel. Déclaration de vacance d'un emploi d'inspecteur de police. Décision.

Le cinquième cycle de mobilité 2017 débutera incessamment.

Un inspecteur de police vient d'être nommé au sein du CIC de la Police Fédérale et a accepté l'emploi avec incorporation le 01/03/2018.

Le Chef de corps postule conséquemment qu'une déclaration de vacance d'emploi soit prononcée afin que soit attribué, par mobilité, un emploi d'inspecteur de police à nommer par le Conseil communal après réception de l'avis d'une Commission locale de sélection rendu sur audition d'office des candidats et à affecter au service « Intervention ».

9. POLICE LOCALE - Détermination du profil investisseurs auprès de Belfius Banque - Approbation.

Depuis le 1er novembre 2007, de nouvelles règles sont entrées en vigueur en matière d'investissement. Ces règles résultent d'une directive européenne « MiFID » ou « Markets in Financial Instruments Directive » (Directive concernant les marchés d'instruments financiers). Il s'agit d'un ensemble de règles juridiques européennes qui visent notamment l'harmonisation et l'intégration des marchés financiers et des capitaux ainsi que la protection des investisseurs.

La Zone de Police d'Ath a été catégorisée parmi les investisseurs « non professionnels » et a reçu le profil d'investisseur « Défensive et Low ».

10. POLICE LOCALE - Acquisition d'une solution permettant d'accéder à l'infrastructure du réseau policier local via internet. Approbation.

La Zone de police poursuit un projet visant à permettre aux policiers de la Zone d'accéder au réseau interne policier à distance.

Cette solution permet la consultation des banques de données (DIV, RN...) directement sur le terrain.

Besecure est la solution mise en place par la police fédérale en collaboration avec la Chancellerie du Premier Ministre.

11. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - Exercice 2017 - Projet de modification budgétaire n°2 aux services ordinaire et extraordinaire. Approbation.

1) Le projet des modifications budgétaires n° 2 au service ordinaire se présente comme suit :

Excédent aux exercices antérieurs.....	437.846,62 €
Mali à l'exercice propre	- 418.788,20 €

Soit une amélioration de la situation globale de 19.058,42 € transférée au fonds de réserve ordinaire.

Le fonds de réserve ordinaire s'élève à 636.501,46 € et sera utilisé lors de la confection du budget 2018.

2) Le projet des modifications budgétaires n° 2 au service extraordinaire se présente comme suit :

Mali aux exercices antérieurs	6.000,00 €
Excédent à l'exercice propre	1.027.479,61 €

Soit une amélioration de la situation globale de 1.021.479,61 € représentée par :

1°) une augmentation des prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire de 64.755,60 €

2°) une majoration des transferts au fonds de réserve extraordinaire de 1.086.235,21 €

Le fonds de réserve extraordinaire s'élèvera ainsi à 242.753,69 €.

Le fonds de réserve extraordinaire «Don ASBL Les Amis de l'Hôpital» s'élèvera ainsi à 14.469,83 € (utilisation pour le bien-être des résidents maisons repos).

Le fonds de réserve extraordinaire «Legs Chaumont» s'élèvera ainsi à 825.881,47 € (utilisation spécifique aux maisons de repos).

Soit un total de 1.083.104,99 €

La modification budgétaire extraordinaire ne comprend aucun nouveau projet susceptible d'engendrer des frais de fonctionnement supplémentaires au service ordinaire.

12. FINANCES COMMUNALES - Détermination du profil investisseurs auprès de Belfius Banque - Approbation.

Depuis le 1er novembre 2007, de nouvelles règles sont entrées en vigueur en matière d'investissement. Ces règles résultent d'une directive européenne « MiFID » ou « Markets in Financial Instruments Directive » (Directive concernant les marchés d'instruments financiers). Il s'agit d'un ensemble de règles juridiques européennes qui visent notamment l'harmonisation et l'intégration des marchés financiers et des capitaux ainsi que la protection des investisseurs.

La Ville d'Ath a été catégorisée parmi les investisseurs « non professionnels » et a reçu le profil d'investisseur « Défensive et Low ».

13. DOMAINE COMMUNAL - Aliénation d'une parcelle sise à l'arrière de la rue aux Fleurs à Ath. Décision.

Le 3 mars 1993, la Ville a acquis une parcelle d'une superficie de 3a 78ca qui « bouchonnait » l'arrière des immeubles n°14, 16, 18, 20, 22 et 24 de la rue aux Fleurs à Ath.

La division de cette parcelle en 6 lots bâtissables, suivant plan de mesurage du géomètre Fagnot du 23 juin 1994, avait pour but de proposer aux propriétaires des habitations susdites le lot correspondant à leur propriété, à destination de garage ou jardinet avec accès à la rue des Archers.

Les lots 1 et 2 de ce plan, correspondant aux immeubles 24 et 22, ont été vendus précédemment.

La Ville est également propriétaire de la parcelle cadastrée section A 408x³ sise rue des Archers à Ath, qui ne lui est d'aucune utilité et constitue au contraire une charge d'entretien.

La propriétaire de l'immeuble sis rue aux Fleurs, 20, souhaite aujourd'hui acquérir la parcelle, d'une contenance mesurée de 1a 35ca.

14. DOMAINE COMMUNAL - Cession gratuite à la Ville d'Ath des trottoirs réalisés devant les habitations 54A, 56, 58, 60, 62, rue de la Haute Forrière à Ath. Décision.

Le 8 août 2005, la Ville d'Ath a délivré à M. DULIEU, mandaté par la S.A. Espaces Promotions/S.A. Thomas et Piron, un permis de lotir relatif à un bien sis à Ath, rue de la Haute Forrière, cadastré section C n°377b, et ayant pour objet la division dudit bien en 5 lots.

Ce permis impliquait la réalisation de trottoirs.

Conformément au paragraphe « Notes importantes » de la délibération du Conseil communal du 14 mars 2005, ces trottoirs doivent être cédés à la Ville d'Ath, à titre gratuit, après réception complète des travaux.

Du certificat de fin partielle de travaux des 3 et 26 avril 2006 et du certificat de fin complète de travaux du 29 septembre 2008, il résulte que les travaux d'équipement du lotissement susdit sont terminés.

15. DOMAINE COMMUNAL - Aliénation d'une parcelle sise à l'angle du Boulevard des Glacis et de la rue de Liessies à Ath. Décision.

Le libraire de la rue de la Poterne à Ath doit quitter dans les prochains mois l'immeuble qu'il loue actuellement et est donc contraint de transférer son commerce dans des nouveaux locaux à ériger latéralement à l'habitation de la rue de Liessies, 3 après démolition du garage existant.

Pour donner une largeur suffisante à cette librairie, il souhaite acquérir une partie de la parcelle de la Ville jouxtant sa propriété.

Cette parcelle n'est d'aucune utilité pour la Ville et constitue au contraire une charge d'entretien.

16. SERVICE ENVIRONNEMENT - Maintien de bandes enherbées, reconduction des conventions entre les agriculteurs et la Ville d'Ath. Approbation.

Afin d'éviter les coulées boueuses sur les voiries de l'entité ou vers des habitations, le Conseil communal en sa séance du 24 octobre 2008, a approuvé des projets de convention entre des agriculteurs et la Ville d'Ath.

Le Conseil communal, en ses séances du 29 novembre 2011 et 20 novembre 2014 a approuvé la reconduction des conventions.

Ces conventions concernent le maintien ou la création de bandes enherbées et le dédommagement annuel est basé sur 1240 €/Ha.

La plupart des conventions ont été effectuées pour une période de trois ans et sont arrivées à échéance courant 2017. Seul un agriculteur concerné actuellement par deux conventions ne désire s'engager que pour une période maximale d'un an. Les conventions étant dans ce cas, renouvelables à deux reprises.

Le Collège communal propose à présent de reconduire les conventions entre chaque agriculteur concerné et la Ville d'Ath, sur base des mêmes conditions que celles octroyées précédemment et d'établir une convention supplémentaire pour une nouvelle bande enherbée.

17. BIBLIOTHEQUE COMMUNALE - Convention avec l'ASBL "Centre libre de lecture publique". Approbation.

Depuis le 1er janvier 2013, le Réseau de Lecture publique d'Ath est reconnu suivant le décret relatif au "Développement des pratiques de la lecture organisé par le Réseau public de la Lecture et les bibliothèques publiques" promulgué le 30 avril 2009, et son Arrêté d'application pris par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 19 juillet 2011.

Le Réseau de Lecture publique d'Ath se compose de la Bibliothèque communale "Jean de La Fontaine" et de la Ludothèque "Pirouette", dont les pouvoirs organisateurs sont liés par une Convention passée et approuvée par le Conseil communal lors de la séance du 2 mars 2012.

Cette convention venant à échéance, il est nécessaire de la reconduire. En effet, la Communauté française de Belgique reconnaît un seul opérateur direct de lecture publique par commune. Si plusieurs entités existent, celles-ci doivent constituer un réseau via une convention signée par les parties.

18. COHESION SOCIALE - Amélioration du bien vivre ensemble et prévention du radicalisme. Rapport financier.

Dans le cadre du Plan de Cohésion sociale, le Collège communal en séance du 19 septembre 2016, a approuvé le projet "Amélioration du bien vivre ensemble et prévention du radicalisme" proposé par le Gouvernement Wallon.

En date du 1er décembre 2016, le Gouvernement Wallon a décidé d'octroyer une subvention de 10.000 € à la ville d'Ath afin de réaliser le projet.

Le projet vise :

- le développement des valeurs du vivre ensemble et de la cohésion sociale,
- le développement d'un climat de confiance,
- le soutien à des publics spécifiques,
- la mise en valeur de l'appartenance à un territoire,
- le partenariat avec des acteurs existant en matière de radicalisme.

Le projet "Bâtisseurs de liens" est un ensemble d'actions, coordonné par la Maison Culturelle d'Ath et auquel participent plusieurs partenaires dont le service Jeunesse et Cohésion sociale.

Certaines animations proposées dans ce cadre entraînent dans les objectifs du projet "Amélioration du bien vivre ensemble et prévention du radicalisme" et ont servi de base à la concrétisation du projet.

La semaine des savoirs à partager - SSAP - mise en place par la Commission de lutte contre les exclusions - CLEC - était dirigée sur la multiculturalité.

Conformément aux directives de la Direction Interdépartementale de la Cohésion sociale, l'octroi du solde des subventions liées au Plan de Cohésion sociale 2016 est soumis à l'approbation du rapport financier.

Point adjoint à la séance

SERVICE ENVIRONNEMENT - Maintien de bandes enherbées. Point complémentaire au premier dossier. Approbation.

Au-delà des bandes enherbées qui ont été présentées, d'autres dispositifs ont été installés au chemin du Vert Buisson à Ormeignies, afin de protéger des biens immobiliers construits en zone d'habitat à caractère rural. Cette zone a été définie au plan de secteur avant le passage du TGV, ce dernier dictant un remembrement des parcelles et provoquant sur des terrains en pente une érosion plus importante.

Sur le territoire Athois, d'autres micro-études visant à supprimer ou réduire fortement les coulées boueuses sont en cours, notamment sur le territoire de Rebaix et d'Ostiches.

Le Collège communal propose d'établir des conventions entre chaque agriculteur concerné et la Ville d'Ath, pour trois bandes enherbées et un talus enherbé situés au chemin du Vert Buisson à Ormeignies.

=====